Parc de Bonneval Sas

Siège social: Heurtebise 28800 Alluyes

Tél: 02 37 47 48 16, E-mail: chrismaupu@gmail.com

A Monsieur IBLED COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Alluyes, le 20 Janvier 2019,

Objet : Enquête publique pour la DUP du captage des Prés-Nollets à Bonneval.

Monsieur,

Je souhaiterais en tant que Président de la SAS Parc de Bonneval qui exploite les six éoliennes sur la commune de Bonneval vous faire part de quelques remarques. J'ai lu avec attention le dossier d'enquête publique concernant cette DUP et plus particulièrement la partie concernant les éoliennes.

En page 14 du rapport de Monsieur Gombert, hydrogéologue, les différents moyens de précaution contre les fuites d'huile sont exposées.

Pour compléter cette liste, il me semble important de préciser qu'en plus des mesures proposées par Vestas et des mesures techniques décrites, la SAS Parc de Bonneval a fait installer un système d'analyse vibratoire. Ces capteurs sont installés sur les principaux organes de chaque éolienne et permettent via une surveillance à distance de détecter toute anomalie vibratoire. Cela permet à notre niveau de mettre en place une maintenance préventive pour intervenir avant qu'une casse ne survienne et ne puisse occasionner une importante fuite d'huile. Ce système est installé depuis plus de dix ans sur nos éoliennes et l'on peut dire qu'il a montré son efficacité puisque nous n'avons pas eu depuis des pannes responsables de fuites d'huile significatives.

Ce système complémentaire associé aux nombreux détecteurs de niveau permet donc de prévenir les éventuelles fuites qui, si elles devaient survenir malgré tout, seraient contenues par les deux bacs de rétention successifs présents dans chaque éolienne.

J'ignore si tous les modèles d'éoliennes présentent le même niveau de sécurité et si toutes les sociétés d'exploitation ont mis en place de tels systèmes de surveillance mais je crois que dans notre cas, le risque de pollution de la nappe peut être classé comme négligeable.

En page 16 de ce même rapport, Monsieur Gombert évoque le remplacement des machines par des plus modernes et plus performantes. Il prescrit alors de remplacer leur système multiplicateur par un système à entraînement direct.

Si le remplacement des éoliennes n'est pas envisagé dans un avenir proche, il le sera certainement un jour. Il est difficile aujourd'hui de connaître le type de machine et leur mode de fonctionnement qui pourrait être installé à ce moment là. Le secteur éolien est en plein développement et évolue sans cesse. Il semble donc bien difficile de transposer ce qui existe

Parc de Bonneval Sas

Siège social: Heurtebise 28800 Alluyes

Tél: 02 37 47 48 16, **E-mail**: <u>chrismaupu@gmail.com</u>

actuellement (avec les deux types d'entraînement) à ce qui existera au moment du renouvellement des machines.

Si nous comprenons la prise en compte d'un risque de pollution lié à la présence des deux éoliennes dans le périmètre de protection du captage des Près Nollets, faut-il être aussi restrictif et aussi précis sur le type d'éolienne à installer dans le cadre d'un renouvellement ?

En espérant que ces remarques attireront votre attention, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Christophe MAUPU
Président
SAS Parc de Bonneval
Heurtebise
28800 ALLUYES
Tél: 02 37 47 48 16

Portable: 06 70 60 38 41 E mail: chrismaupu@gmail.com